

Conseil départemental de la
Haute-Garonne
Atelier du 9 février 2021 :
Formation et accompagnement
des bénévoles



La recette pour un webinar réussi :

Je m'installe dans un endroit calme & confortable *pour ne rien rater des échanges*

Je garde mon micro coupé *pour éviter les « bruits parasites » pendant les interventions*

Je garde ma caméra coupée *si je ne veux pas apparaître dans l'enregistrement (et aussi pour améliorer la connexion pour tout le monde)*

Je privilégie le tchat *pour poser mes questions, aucune ne sera laissée de côté !*



Introduction

Présenté

par Bahrta Rodriguez-Amari
Cheffe du service Vie Associative

Introduction

La Haute-Garonne compte entre 27000 et 28000 associations dans lesquelles s'investissent entre **265 000 et 280 000 bénévoles**.

Depuis janvier 2020, le Département de la Haute-Garonne s'est lancé dans une démarche de consultation du tissu associatif afin de connaître les motivations, besoins et freins à l'engagement associatif.

Une large consultation organisée par le Département en 2020 a permis de recueillir plus de **1200 contributions**.

Les résultats de cette démarche nous conduisent à continuer un travail de co-construction, avec vous afin d'être facilitateurs, d'accompagner le tissu associatif dans ses actions quotidiennes pour améliorer le quotidien des bénévoles et dirigeants associatifs.

Ainsi, le Département se positionne afin d'encourager un nouveau regard, en terme de formation et afin de s'autoriser à penser de nouvelles choses !



- **7% des bénévoles** ont suivi une formation dans le cadre de leur activité au sein d'une association
- **70 % des associations** ne connaissent pas les structures d'accompagnement.
- Seulement **28 % des responsables bénévoles** ont suivi des formations
- L'accès à la formation semble ne pas dépendre de critères structurels ou de caractéristiques du profil du responsable même si elle est un peu plus souvent réalisée par des responsables donnant beaucoup de leur temps (plus de 20 h par mois), souvent retraités.
- Les besoins exprimés sont des demandes d'aides, dans leur **mission de dirigeant bénévole (27%), (24%) l'accompagnement des responsables.**

A venir

Les ateliers à travailler avec vous

1^{ER} ATELIER : Formation et accompagnement des bénévoles

 Mardi 9 février  13h30 > 16h30

2^E ATELIER : Les motivations à s'engager dans le bénévolat et à rester actifs dans la vie associative

 Mardi 23 mars  13h30 > 16h30

3^E ATELIER : La mutualisation de compétences, de bénévoles, de matériels, de locaux, une solution à conforter

 Mardi 13 avril  13h30 > 16h30

Inscriptions sur
assos.haute-garonne.fr



Les objectifs de l'atelier

Cet atelier permettra de rappeler les possibilités disponibles et les plus-values que la formation et l'accompagnement individualisés peuvent apporter.

Identifier l'existant :

- relais d'information sur la formation ou l'accompagnement, formations
- les conditions d'accès

Identifier les manques et les besoins en terme de formation / accompagnement :

- en amont / à la création de l'association,
- durant le cadre du fonctionnement / développement de l'association
- à la gestion de l'association,
- techniques en lien avec l'objet social de l'association

Co-construction autour d'un outil de type catalogue / référencement des formations / accompagnement



Programme de l'atelier

14h – Recensement de l'existant & témoignages

- Présentation des outils et dispositifs de formation / accompagnement existants
- Témoignages

15 h – Temps contributif autour de 3 sujets

- *Quels sont les principaux besoins de formation en amont / à la création de l'association ?*
- *Quels sont les principaux besoins de formation lors du développement de l'association ?*
- *Quels outils complémentaires à créer pour rendre plus lisible et accessible l'offre de formation ?*

16h – Synthèse des sous-groupes et conclusion

16h30 – Fin

Zoom sur les questions de genre Et la jeunesse

Présenté

par Marie-Laure Moufil

Cheffe de projet égalité femmes-hommes

par Nicolas Fourcade

Chargé de Mission - DEF - PREVENTION JEUNESSE

par Isabelle Ballet-Martinez

Directrice mission jeunesse

Questions de genre

La formation peut être un véritable **levier pour davantage d'égalité dans les associations**, tant dans le cadre de leur gouvernance (l'égalité professionnelle), que dans le cadre des actions qu'elles déploient en direction de leurs publics.

Elle peut aussi permettre de mieux **accompagner les femmes** dans les tâches qu'elles accomplissent au sein des associations (de gestion, plus administratives, c'est une demande de leur part dans l'enquête aux responsables).

Comment faire de la formation un levier pour plus d'égalité professionnelle au sein des associations en

=> favorisant l'engagement des femmes aux responsabilités

=> diffusant la culture de l'égalité dans le cadre des actions des associations



Voici en résumé les 3 grands enjeux qui en découlent :

1- Favoriser la participation des femmes aux formations, par une attention portée aux horaires des formations, à la mise en place d'une offre de garde d'enfants (ou un soutien à la garde des enfants) ou en sondant le participant·e·s sur le choix des horaires.

2- Les femmes dirigeantes ont fait remonter des besoins et attentes spécifiques en terme de formation, en lien avec leurs fonctions plus administratives : besoin d'assistance en termes de gestion (21,6 % des répondantes contre 15.8% des répondants).

L'élément pour améliorer le quotidien des responsables hommes est le temps alors que les femmes évoquent majoritairement leur besoin de formation.



3-2 types de formations possibles pour davantage d'égalité dans les associations:

- concernant l'égalité professionnelle au sein des associations, c'est-à-dire tout ce qui pourrait toucher à leur fonctionnement interne (en terme de bénévolat, instances décisionnelles, dans leur rôle d'employeur).
- dans le cadre des actions des associations, c'est-à-dire en lien avec ce qu'elles proposent pour leurs publics; de façon générale
 - intégrer des objectifs d'égalité adaptés au secteur,
 - questionner sa pratique,
 - définir des publics cibles pour chaque sexe,
 - porter attention aux visuels et textes produits...

et selon leurs secteurs d'activité (par exemple promouvoir un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons à l'ensemble des pratiques sportives; viser un seuil de mixité dans les associations culturelles...)



Les jeunes

La politique du Conseil départemental en direction de la jeunesse se fait en relation directe ou indirecte avec les jeunes et s'appuie sur le tissu associatif.

Le Conseil départemental assure les missions de protection de l'enfance et l'accompagnement des plus fragiles.

Accompagner les jeunes c'est leur permettre de franchir les étapes vers l'âge adulte dans les meilleures conditions. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'appuie sur le tissu associatif pour atteindre cet objectif. Les actions des associations se positionnent en complémentarité et en relais du travail des services sociaux du Département.

Ces valeurs, partagées avec des partenaires tels que les mouvements d'éducation populaire, constituent le fer de lance des interventions en direction de la jeunesse.

C'est dans le soutien aux initiatives porteuses d'égalité, de justice sociale et de solidarité, que le Conseil départemental de la Haute-Garonne renforce sa politique jeunesse.

Les associations offrent un panel infini et riche de moyens d'agir, de s'occuper, de se nourrir... : solliciter la tête, le corps, séparément , ensembles, seul, avec d'autres, accueillir, trouver des solutions à des problèmes collectifs, individuels ...



Depuis la loi du 6 janvier 1986, le législateur a confié au département les missions de solidarité et d'action sociale dont la « prévention de la marginalisation pour faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ».

Dans le cadre de ces missions, la Direction Enfance et Famille œuvre quotidiennement dans le cadre de la protection de l'enfance et la Direction Adjointe Jeunesse plus précisément dans le champ de la prévention pour soutenir les enfants, les jeunes (fragilisés pour certains d'entre eux), leurs parents, les professionnels et bénévoles œuvrant auprès d'eux.

Elle développe des partenariats répondant à cette préoccupation avec quatre différents leviers :

- l'offre individuelle et collective proposée par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Adolescents aux adolescents, aux parents et aux professionnels et bénévoles œuvrant auprès d'eux (en s'appuyant sur des partenaires associatifs spécialisés des difficultés rencontrées par les jeunes) ;



- la mobilisation du fond d'aide aux jeunes à titre individuel ou collectif pour favoriser des démarches d'insertion socio-professionnelle ;
- le soutien à près de 400 associations et le développement de partenariats institutionnels et associatifs dans différents champs : dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS), du soutien à la parentalité, de l'éducation populaire, de l'animation socio-éducative et des dispositifs Ville, Vie, Vacances et TLPJ (temps libre prévention jeunes) ;
- les actions et le maillage territorial des équipes de prévention spécialisée intervenant sur l'ensemble du territoire haut-garonnais (hors Toulouse Métropole).



La Maison départementale des adolescents (MDA)

La Maison départementale des adolescents accueille les jeunes de 11 à 21 ans (et jusqu'à 25 ans durant la crise sanitaire), leur famille et les professionnels salariés ou bénévoles qui travaillent avec eux. Lieu d'écoute, d'évaluation, de soutien et d'orientation, c'est aussi un espace qui organise des ateliers et des rencontres collectives thématiques.

Les familles, les adolescents et les professionnels de l'adolescence peuvent aussi participer à des rencontres thématiques autour de sujets plus spécifiques.

☎ Standard téléphonique du lundi au vendredi de 9:30 à 12:15 et de 13:00 à 18:00.

Des soutiens individuels aux partenariats pour soutenir la jeunesse

La Direction Adjointe à la Jeunesse de la DEF soutient les jeunes et leurs familles avec différents axes d'appui.

Accompagner et soutenir les jeunes c'est leur permettre de franchir les étapes vers l'âge adulte dans les meilleures conditions. Le CD31 s'appuie sur le tissu associatif pour atteindre cet objectif. Les actions des associations se positionnent en complémentarité du travail des services du Département tels que les Maisons des Solidarités.



Des soutiens individuels aux partenariats pour la jeunesse

La Direction Adjointe à la Jeunesse de la Direction Enfance et Famille soutient les jeunes et leurs familles avec différents axes d'appui :

- l'offre proposée par la MDA ;
 - la mobilisation du fonds d'aide aux jeunes à titre individuel ou collectif ;
 - le soutien à des associations ou par le développement de partenariats institutionnels et associatifs dans le cadre du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), du soutien à la parentalité, à l'éducation populaire, de la politique de la ville et des dispositifs Ville, Vie, Vacances et TLPJ (temps libre prévention jeunes) ;
 - des liens fonctionnels avec les référents jeunesse (qui sont des éducateurs spécialisés) et le club de prévention de Saint-Gaudens qui œuvrent désormais sur les territoires de 4 Directions Territoriales des Solidarités hors Toulouse.
- La politique du Conseil départemental en direction de la jeunesse se fait donc en relation directe ou indirecte avec les jeunes et s'appuie fortement sur le tissu associatif.

C'est dans le soutien aux initiatives porteuses d'égalité, de justice sociale et de solidarité, que le Conseil départemental de la Haute-Garonne renforce sa politique en faveur des jeunes.

Ces valeurs, partagées avec des partenaires tels que les mouvements d'éducation populaire, constituent le fer de lance des interventions en direction de la jeunesse.

Les associations offrent un panel infini et riche de moyens d'agir, de s'occuper, de se nourrir... : solliciter la tête, le corps, séparément , ensembles, seul, avec d'autres, accueillir, trouver des solutions à des problèmes collectifs, individuels ...

Il existe une vigilance commune, partagée, par rapport aux jeunes accompagnés. Les associations ont une vigilance bienveillante, elles parlent de l'altérité.

Les associations partenaires contribuent au bien-être, à l'épanouissement et à l'émancipation des jeunes. Il est primordial de tisser des liens étroits avec les professionnels en charge des missions de protection de l'enfance pour répondre au mieux aux besoins des jeunes. Au niveau national, il faut retenir que 60 % des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont issus de familles précaires.

Nos enjeux communs sont bien de répondre aux besoins des jeunes, d'aller les chercher et qu'ils comprennent qu'ils comptent et qu'ils peuvent être soutenus par nous tous.



C'est dans cet esprit de faire ensemble, de faire avec que ces mêmes partenaires associatifs ont été associés depuis 2017 à la démarche autour de l'Ambition Jeunesses et du plan départemental par et pour les jeunesses votés 2 ans plus tard.

C'est avec les partenaires associatifs que nous avons décidé de partager les éléments de diagnostic, puis nos intentions politiques, de rénover le regard porté par un Département sur les jeunesses, en valorisant, reconnaissant leurs capacités à s'engager, à faire des projets, à être considéré comme des co-constructeurs de l'action publique.

C'est avec les têtes de réseau départementales que le Département a construit la bourse aux projets Initia'ctive jeunesses et c'est désormais avec l'ensemble des acteurs associatifs de terrain, qu'il souhaite en faire bénéficier l'ensemble des jeunesses du territoire. C'est aussi avec les acteurs associatifs que la web app GO31 a été alimentée afin de porter à connaissance des jeunes l'ensemble des informations thématiques pour lesquelles ils avaient exprimé un besoin.

Enfin, nombreux sont les jeunes porteurs de projets que nous croisons qui expriment le souhait d'aller plus loin et pour qui l'engagement associatif serait une suite logique. Mais il nous demandent de les accompagner dans cet acte fort.

A nous de les encourager !





Présentation des dispositifs existants

Présenté

par Corinne ARNOULD
Service Vie Associative

Séquence 1 : Identification de l'existant

Présentation du tableau des formations par Corinne ARNOULD

Recensement des formations existantes, tant pour les responsables associatifs que pour les bénévoles.

Il ne s'agit que d'un 1er état des lieux, à compléter et à diffuser.

Des formations brèves, des formations longues.

Des formations certifiées, reconnues par des titres et valorisant l'expérience.

Des formations spécifiques concernant la gestion de l'association :

- l'animation,
- la gestion financière
- la gestion globale,
- la médiation,
- le numérique,
- la direction,
- l'apprentissage de la langue française



Un exemple de dispositif de formation mobilisable

Intitulé de la formation : FDVA 1 (Fonds pour le Développement de la Vie Associative - Formation des bénévoles)

Type de dispositif : mobilisable Autres

Thématique principale :

Formation Technique Initiation : 0.5jrs mini 2jrs max

Formation Technique Approfondissement : 0.5jrs mini 5jrs maxi

Formation spécifique standard : 0.5jrs mini et 5jrs maxi

Formation spécifique partage d'expérience : 1jr mini et 1jr maxi

La durée d'une action de formation est au minimum d'une demi-journée (3heures) et au maximum de 5 journées (30heures)

Accompagnement et financement : c'est la DRJSCS qui est chargée de la mise en œuvre de ce programme avec le concours des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCS et DDCS-PP) de la région Occitanie / Les actions de formation proposées aux bénévoles sont en principe gratuites, sauf le cas d'une faible contrepartie financière par les participants ou si les coûts facturés correspondent aux prix de prestations accessoires à la formation : repas, nuitées... Formation assurée par le porteur du projet de l'association

Un exemple de formation mobilisable

Intitulé de la formation : Dispositif de Soutien à la Vie Associative

Type de dispositif : Dispositif de Formation mobilisable

Thématique principale, durée, contenu : Création d'une association - Tenue de la comptabilité - les dispositifs pour l'emploi - le droit du travail - Informations sur les conventions collectives du sport et de l'animation - la gestion d'un projet associatif - la mise en place d'un évènement - la réalisation d'un dossier de subvention - la responsabilité des dirigeants...etc

Accompagnement et financement : Dispositif gratuit et Accompagné par le CRIB 31 Afin de bénéficier de cet outil : prendre rendez-vous avec nous soit par mail (psa31@cdos31.org) soit par téléphone au 05 62 24 19 00. Vous pouvez aussi visiter notre espace ressources.
Formation assurée par le CRIB 31 (Centre de ressources et d'information pour les bénévoles)

Contribuer au recensement de l'existant

Le tableau des dispositifs existants vous sera adressé avec le compte-rendu. Vous pourrez y contribuer en nous faisant connaître les dispositifs dont vous avez connaissance et non recensés.

Pour cela écrivez à conseil.asso@cd31.fr

Témoignages

- Andréa De Angelis, Fédération des foyers ruraux 31&65
- Eric Vanelle, Théâtre du Grand Rond
- Lisa Destrel , FIGO - fédération des Centres Sociaux
- Sophie Bourreda, Mouvement Associatif d'Occitanie

Séquence 2 : Remontées des besoins & idéation

Travail en sous-groupes avec Klaxoon

1/ Quels sont les principaux besoins en terme de formation / accompagnement en amont / à la création de l'association ?

2/ Quels sont les principaux besoins durant le développement de l'association ?

3/Quels outils complémentaires à développer pour rendre plus lisible et accessible l'offre existante ?

Conclusion

Retour sur l'atelier et les grandes idées qui ont émergé

Information sur la mise à disposition du compte-rendu et du tableau recensant les dispositifs existants



Conseil départemental de la Haute-Garonne

Merci pour votre
participation active

A bientôt

